



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 107265

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les propositions contenues dans le rapport du sénateur Marini portant sur l'épargne retraite dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement quant à celle qui tend à encourager la commercialisation des contrats PERP euros diversifiés grâce à des campagnes de communication et des actions de formation des conseillers financiers. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le plan d'épargne retraite populaire (PERP) euro diversifié qui a été créé par décret du 21 avril 2004 est un produit qui permet d'encourager l'investissement en actions tout en ménageant une certaine sécurité financière à l'épargnant. À ce titre, il répond au souhait du Gouvernement de voir le rendement des placements à long terme augmenter dans le cadre de l'épargne retraite. La promotion de ce produit est néanmoins de la seule responsabilité des opérateurs de marché (entreprises d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance), qui interviennent de façon concurrentielle dans sa commercialisation.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107265

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10787

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3558